

Tenue de travail - Intérim

Par Margi
Bonjour,
Je me suis inscrite dans une boîte d'intérim, qui m'a obligé à acheter une robe à 50 euros (que tous les serveurs doiven acheter) afin d'effectuer des missions de service ponctuelles auprès d'un traiteur, lors d'évènements footballistiques dans un stade.
Je trouve cela étrange de me faire acheter cette robe, sans avoir signé de contrat, ce qui peut représenter 50 euros à la poubelle si je ne suis jamais appelée.
De plus, j'ai dû payer en liquide, j'ai demandé une facture que j'attends.
Concernant les frais d'entretien, on m'a dit que c'était à ma charge car maintenant elle est à moi.
J'ai essayé de me renseigner, mais je ne trouve que des réponses concernant les EPI.
J'aurai besoin de comprendre si cette situation est normale, car ça reste un coût pour moi.
Merci d'avance
Par yapasdequoi
Bonjour, çà ressemble à une arnaque avancer 50 euros ? en liquide ? sans facture/reçu ? avez-vous au moins eu cette robe ? avez-vous signé un contrat de travail avec cette entreprise ? elle existe vraiment ?
Par Margi
Bonjour,
merci pour vos réponses
Oui j'ai bien eu la robe. C'est l'employeur qui passe par la boîte d'intérim pour vendre les robes, mais aucun contrat n'a été signé encore. Je vais devoir signer un nouveau contrat à chaque que je serai appelée pour un évènement au stade
Par yapasdequoi
Avez-vous bien reçu la facture pour cette robe ? Vous devez signer un contrat avec la société d'interim. Le stade n'est pas votre employeur
Par Margi
L'employeur c'est le traiteur qui s'occupe de servir lors d'évènements au stade. Du coup, s'il y a un évènement le samedi, je suis appelé le mercredi pour signer le contrat jeudi par exemple. Ce ne sont que des missions de quelques heures à chaque contrat
Par yapasdequoi

Cet employeur n'avait aucun droit de vous obliger à acheter une robe sans signer un contrat de travail. Je maintiens que c'est une arnaque et que vous n'aurez jamais d'emploi de cette façon. Et cette "boite d'intérim" n'est qu'une officine de placement.

A votre place je porterais plainte contre ces 2 complices pour escroquerie.

Par vivi2501

Concernant les frais d'entretien, on m'a dit que c'était à ma charge car maintenant elle est à moi.

" "

frais d'entretien des tenues de travail

[url=https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/frais-d-entretien-des-tenues-de-travail-qui-paye-quoi]https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/frais-d-entretien-des-tenues-de-travail-qui-paye-quoi[/url]

"